



REGARD JURIDIQUE SUR LA FILIÈRE DES COURSES HIPPIQUES

Maitre Florence de FREMINVILLE

Avocat spécialiste en Droit

- Depuis quand êtes-vous impliquée- dans la défense du secteur des courses hippiques

Ma connaissance du secteur des courses hippiques a débuté à l'occasion d'un stage que je devais effectuer alors que j'étais à l'école des avocats. On m'a proposé de rejoindre le cabinet de Maître LIPSKIND, ancien gentleman rider, qui avait créé la spécialité « droit équin ».

Il donnait ses rendez-vous sur les champs de courses.

Grâce à lui, j'ai pu également fouler les pistes de Maison Lafitte. Cela m'avait donné le sens du train, moi qui étais une cavalière de concours complet !

Ma seconde rencontre avec les courses hippiques plus particulièrement avec le Trot, je la dois à Dominique de BELLAIGUE qui, lorsqu'il est devenu Président de la SECF, m'avait demandé d'être le conseil du syndicat des entraîneurs au Trot. J'ai accompli cette mission avec bonheur pendant pratiquement 20 ans.

Ma troisième rencontre avec les courses, je la dois à Jean-Baptiste ANDREANI. Éleveur, propriétaire de chevaux, président de la Fédération de Corse, ce personnage haut en couleur avait la particularité de faire partie des instances dirigeantes à la fois du Trot et du Galop. Grâce à lui, je suis devenue l'avocat de GENERALI qui assure notamment les entraîneurs de chevaux de courses et les vétérinaires équins.

L'institut de droit équin (IDE) m'a permis une implication plus transversale (Trot- Galop -Sports équestres) dans ce secteur.

J'ai, par ailleurs, accompagné la création de l'association Cheval : Passion de Femmes imaginée par Martine Della Rocca Fasquelle.

Sollicitée pour intervenir dans le cadre des congrès organisés par cette association, j'ai pu appréhender l'intérêt de ce type d'initiative pour les professionnels.

Cavalière depuis toujours, j'ai pratiqué la compétition de concours complet.

Ma « reconversion » s'est effectuée dans le dressage, discipline dans laquelle je juge et suis également compétitrice.

- Quelle a été l'évolution juridique du secteur depuis vos débuts ?

Au fil des années, le secteur des courses a dû subir de plus en plus de contraintes dans la gestion administrative, juridique et comptable des entreprises.

La survenue des 35 heures a instauré un régime totalement inadapté à ce secteur, désorganisant les rythmes de travail et rendant les conditions d'exercice de la profession encore plus difficiles.

La hausse de la TVA a porté un coup fatal aux petites structures du secteur.

Les tentatives de fusion des maisons mères, ainsi que la privatisation du PMU sont les perspectives également inquiétantes.

Le développement de la filière passe par sa professionnalisation.

La responsabilité de l'intervenant est plus en plus lourde de conséquences à la fois sociales, fiscales et juridiques.

Les entreprises de ce secteur doivent pouvoir compter sur des organisations professionnelles permettant aux différents acteurs concernés d'échanger, de proposer une réflexion à la fois globale et adaptée aux structures.

Les projets doivent être menés au sein de groupements organisés et pertinents dans chaque secteur concerné.

À cet égard, la création de GESCA fut une initiative parfaitement adaptée à la conduite de ce type de projet.

Il est impératif, pour être crédible et efficace, d'être conseillé par des personnalités compétentes et fortement impliquées dans ce monde si particulier qu'est celui des courses.

Je demeure persuadée que ce secteur contient en son sein une force économique, une dynamique et une volonté farouche qui lui permettra de surmonter les difficultés.



Contact

Martine Della Rocca Fasquelle

Tel : 06 70 56 64 53

Email : chevalpassiondefemme@orange.fr

www.femmechevalpassion.com

Le site web aux 900075 pages lues et aux 366 075 visites